



Communauté de Communes de l'Île de Ré

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

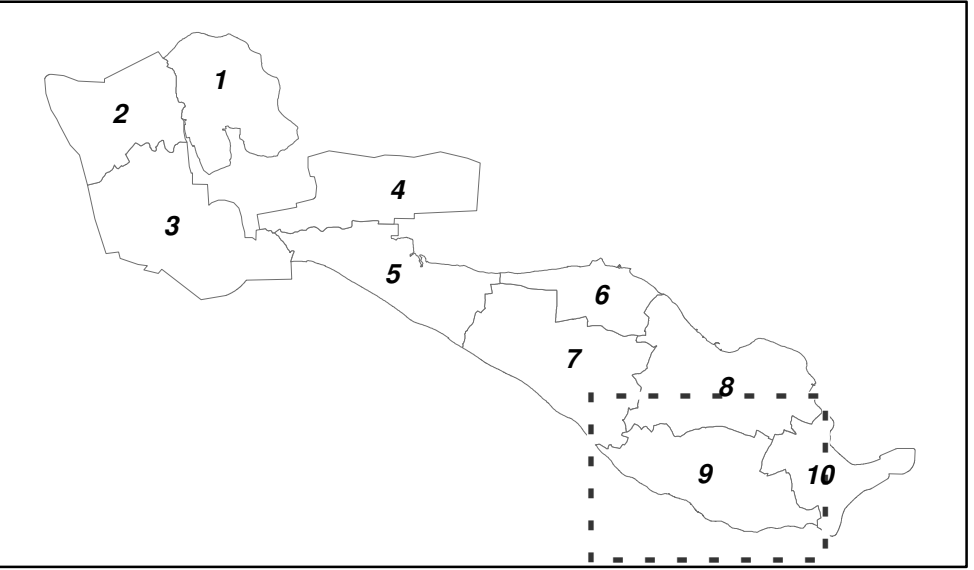
PLU 2017-2020
MISE A JOUR N°1

MISE A JOUR N°1

Pièce n°6

Plan des servitudes d'utilité publique

Plan n°9 - Commune de Sainte Marie de Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n°
en date du 13 07 2020



Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Patrimoine naturel

Littoral maritime

Servitude de passage des piétons sur le littoral (EL9)

Patrimoine culturel

Monuments historiques

Monument historique (AC1)

Monument historique (AC1)

Périmètre de protection des monuments historiques (AC1)

Monuments naturels et sites

Site classé (AC2)

Site inscrit (AC2)

Patrimoine architectural et urbain

Zone de protection du patrimoine architectural et urbain (AC4)

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements

Communications - Réseau routier

Servitude attachée à l'alignement des voies (EL7)

Communications - circulation aérienne

Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (T7)

Energie - Electricité et gaz

Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique
aérienne ou souterraine (I4)

Servitudes relatives à la salubrité et
à la sécurité publiques

Salubrité publique - Cimetières

Servitude instituée au voisinage des cimetières (INT1)

Sécurité publique

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)